

TRAVAILLER EN UEEA

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME

DESCRIPTION

 Les UEEA accueillent des élèves avec diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Elles concernent des élèves orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans l'unité d'enseignement externalisée.

ADMISSION

 C'est la CDAPH qui prononce l'orientation en UEEA dans le cadre du PPS.

L'Education nationale, en l'occurrence l'Inspecteur d'Académie – DASEN – désigne l'unité dans laquelle l'élève sera affecté.

SUIVI DES ÉLÈVES

 Les UEEA ont pour objet principal de mettre en place, pour des enfants de 6 à 11 ans avec TSA, un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir la réussite scolaire et éducative des enfants concernés.

Elles modulent des temps individuels et collectifs soutenus par un accompagnement éducatif en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.

Les professionnels de l'UEEA sont formés à des approches et outils spécifiques au TSA.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

1 enseignant spécialisé	<ul style="list-style-type: none">• Coordonne les projets personnalisés de scolarisation• Est personne ressource• Assure l'enseignement en lien avec les programmes scolaires et organise l'inclusion des élèves dans les classes de l'école.• Pilote le projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collectifs et éducateurs).
Des professionnels éducatifs	<ul style="list-style-type: none">• Contribue à la sensibilisation de l'environnement des élèves et prévient les situations de crise, d'isolement ou de conflit.• Aide à l'installation matérielle de l'élève et facilite ses déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.• Favorise la communication et les interactions entre l'élève et son environnement.• Accompagne dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles).
AESH-CO	<ul style="list-style-type: none">• Accompagne les élèves dans les actes de la vie quotidienne : installation, préparation• Accompagne les élèves dans l'accès aux activités d'apprentissages (en concertation avec l'enseignant) : aide à l'utilisation du matériel scolaire, aux renforçateurs et au repérage des réussites.• Aide à la communication selon le profil des élèves : utilise des aides visuels, un langage simple• Accompagne les élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle : solliciter la prise d'initiative• Aide et accompagnement dans la gestion du comportement des élèves

COORDONNÉES

 RETROUVEZ LES COORDONNÉES ICI :

[HTTPS://PEDAGOGIE.AC-CLERMONT.FR/ECOLE-INCLUSIVE/SDEI-43/](https://pedagogie.ac-clermont.fr/ECOLE-INCLUSIVE/SDEI-43/)

